



COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

ECLAIRAGES SAISON 2022-2023

Les clubs qui désireraient programmer des rencontres en nocturne pour la saison 2022-2023, doivent vérifier l'homologation de leur éclairage et son niveau de classement.

En cas de doute, prendre contact avec la CDTIS (mail :terrains@hautesavoie-paysdegex.fff.fr)

Contrôles :

CLASSEMENTS

PV CFTIS N°6

Néant

PV CRTIS N°16 du

Classements initiaux

ARGONAY - Stade Zappeli 2 - NNI N° 740190102.

La commission reprend sa décision du 22/09/2022 et prend connaissance des tests In Situ initiaux réalisés le 24/11/2022. Au regard des éléments transmis, la CRTIS propose de classer l'installation au niveau T5 SYN, à l'échéance du 05/08/2032.

THONON LES BAINS - Stade St Disdille 3 - NNI N° 742810201.

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 02/08/2018. La Commission prend connaissance des documents transmis :

- La demande de classement initial d'un éclairage signée par le propriétaire de l'installation en date du 17/11/2022. –

Des résultats obtenus, lors de la visite de Monsieur Roland GOURMAND, le 29/11/2022.

➤ Eclairage horizontal moyen (EhMoy) : 184 lux.

➤ U1h (EhMin/EhMax) :0,45.

➤ U2h (EhMin/ EhMoy) :0,65.

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS propose de classer l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'à l'échéance du 19/01/2027.

RETRAITS DE CLASSEMENT

EVIAN-LES-BAINS- Stade Camille Fournier – NNI N° 741190103

DEMANDES PREALABLES TRANSMISES

Mairie de St Gervais Stade de l'Arve 1 NNI 742360101 : Eclairage E6

Mairie de CROZET Stade Municipal NNI 11350101 : Eclairage E7

SIVU du Complexe Sportif du VUACHE Complexe Sportif du Vuache 1 NNI 741440101 : Eclairage E6

Mairie de VILLAZ : Stade du Varday NNI 743030101 : Terrain T4 et Eclairage E6

CC HAUT CHABLAIS : Stade de la Bride NNI 740320101 : Projet Vestiaires.



ACCORD PREALABLE REÇUS

Éclairage initial

ST GERVAIS LES BAINS – Stade de L'Arve 1 – NNI N° 742360101.

La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 04/02/2022 et prend en compte les éléments suivants.

- ✓ Une étude photométrique en date du 21/02/2022.
- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m.
- Implantation : latérale 2 x 2 mats symétrique.
- Hauteur minimum de feu : 16 m.
- Distance de ligne de but : 16,5 m.
- Distance de ligne de touche : 3,5 m.
- Angle Max des projecteurs / points de visés (au niveau du projecteur) : < 70°.
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs LED.
- Puissance totale installée : 12,78 kW.
- Éblouissement GR Max : 47.2.
- Facteur de réflexion : 0.20.
- Facteur de maintenance : 1.00.
- Indice de rendu de couleurs : 50k.
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 174 lux.
- U1h calculé (Eh Min/Eh Max) : 0.52.
- U2h calculé (Eh Min/Eh Moy) : 0.73.

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soit conforme.

Réunions Mairies /Clubs

Mairie de Péron : Projet terrain et vestiaires le 25/01/23

Mairie de Thonon les Bains : Stade de Vongy 1 Projet Niveau T2